Société des amis de Clairac
HISTOIRE & PATRIMOINE

Samedi 6 août 2022
Assemblée générale et pique-nique

Voici une date à noter dans vos agendas : samedi 6 août 2022, nous vous invitons à notre assemblée générale annuelle, qui se déroulera en même temps que notre traditionnel pique-nique amical. Après vous avoir fait découvrir le Sinange en 2019, puis Béziat en 2020, c'est au **château de Barry** que nous vous invitons cette année, grâce à la généreuse hospitalité de M. et Mme Arnaud, que nous remercions chaleureusement.

Cet élégant château du XVIIIe siècle était la résidence de François Labat de Vivens, dit "**le chevalier de Vivens**", savant éclairé du siècle des Lumières qui transforma cette ancienne demeure en un château classique où il réunissait ce que l'on appela à son époque le "Cénacle de Clairac". On pouvait y retrouver Montesquieu qui venait en voisin depuis la propriété de son épouse, Vivens, l'abbé Venuti, nommé par Rome à la tête de l'abbaye, l'abbé Guasco, intellectuel qui partageait son temps entre l'Italie et Bordeaux, traducteur de *L'Esprit des lois*, Jacques de Romas, le futur médecin de Louis XV Joseph Raulin, ou encore les frères Dutilh.
C'est à Vivens que le chevalier et son ami Romas firent les premiers essais français de paratonnerre, en 1753, en même temps que Benjamin Franklin en Amérique...
Personnalité rare que le chevalier de Vivens : ingénieur agronome, physicien, philosophe à ses heures... Pendant 30 ans, il tint un journal météorologiste dont les 14 000 pages sont aujourd'hui une référence scientifique mondiale.

La règle du jeu

Rendez-vous **samedi 6 août à 11h30** au château de Barry (47320 – Clairac).
Pour pouvoir participer et voter, il vous faudra être à jour de votre cotisation (vous pourrez le faire sur place). Si vous ne pouvez être présent, vous pouvez remplir la procuration ci-joint et nous la retourner par poste.

L'AG sera suivie d'un pique-nique à 12h30. Nous prévoirons tables & chaises ; et nous aurons une solution de repli en cas de pluie éventuelle. Venez simplement avec votre panier garni : la saison s'y prête. Barry est situé **route de Grateloup**, à moins d'un kilomètre de Clairac, après le magasin Terres du Sud ; nous serons installés sous les arbres centenaires du parc. Soyez raisonnables et pratiquez le co-voiturage : vous vous garerez plus facilement !
Faites nous part de votre venue, cela nous permettra de vous accueillir au mieux.

Ne pas oublier !

Deux rendez-vous à ne pas rater :

• **samedi 6 août, Janouille et son troubadour.**
Rendez-vous à 21h place Théophile-de-Viau pour une balade dans les rues de Clairac.
La Société des amis de Clairac invite les Clairacais à participer gratuitement à ce qui est désormais un événement et un rendez-vous incontournable. Récits, légendes, musique, énigmes, jeux et fous-rires garantis !
Visite gratuite

• **samedi 13 août à 22h...**
Voici **le retour du mapping** qui avait ensorcelé la place de l'Église l'été dernier ! Tous ceux qui ont assisté à la projection sur la façade de St-Pierre-ès-Liens s'en souviennent encore...
Nous vous invitons à revenir, pour une projection enrichie par son concepteur, Jean-Gabriel Tordjman : ***Le secret des 400 coups... ce que l'histoire n'a jamais raconté !***
Soirée gratuite.

Assemblée générale, samedi 6 août 2022, 11h30

Château de Barry – Cambes

47320 Clairac

Je soussigné(e), adhérent(e) à jour de ma cotisation,

NOM : .....

Prénom : .....

donne procuration à :

NOM : .....

Prénom : .....

pour me représenter lors de l'assemblée générale, le samedi 6 août 2022.

Fait à ……, le : .....

Signature :

Ce pouvoir est à confier à votre représentant, ou à retourner par mail à contact@amisdeclairac.com ou par poste : Société des amis de Clairac. c/o M. Lajoie – 7, place Serres– 47320 Clairac

Ordre du jour

Accueil

• Présentation du rapport moral 2021 pour approbation, vote (statuts, art. 11).

• Présentation du rapport financier 2021 pour approbation, vote (statuts, art. 11).

• Le point sur les projets 2022-2023.

• Renouvellement de 3 membres du Conseil d'administration, selon l'ordre alphabétique (statuts, article 8) ; cette année : Jean-Claude Véniel, Marie-Jo Barbariche, Jany Castéra.

• Questions – réponses
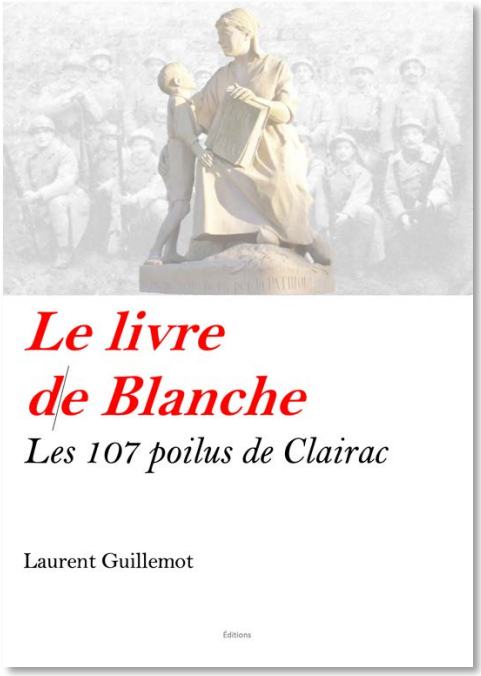
• Échanges, historique de Barry, pique-nique…